

# La toiture de l'ancienne mairie rénovée

Les points suivants ont été abordés lors de la dernière réunion du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 15 septembre.

> **Ancienne mairie.** Le conseil approuve le plan de financement de la réfection de la toiture de l'ancienne mairie pour un montant total de 35.197,30 € HT, soit 42.236,76 TTC, intégrant une subvention Activ Flash pour un montant de 20.300 € HT

> **Stade.** Le conseil a approuvé la demande de participation fi-

nancière à la réalisation d'une clôture mitoyenne au stade de football à hauteur de la moitié du chiffre, soit 504 € TTC

> **Solidarité.** Le conseil a validé une aide financière apportée à une famille de la commune pouvant se retrouver sans logement à partir du 15 octobre 2020 : il est proposé une prise en charge de l'hébergement pour deux semaines sur la base de 250 € TTC/semaine + électricité.

> **Prime.** Les élus ont donné leur feu vert pour la mise en

place d'une prime exceptionnelle Covid pour les agents fonctionnaires ou titulaires ayant travaillé en présentiel pendant la période de confinement, ayant dû faire face à des contraintes d'exposition, à des changements d'organisation, à une continuité de service, présents du 17 mars au 7 mai 2020 inclus et pour un montant maximum de 200 € par agent, proratisé en fonction du nombre de jours de présence sur la période.

> **Chemin rural.** Le conseil

décidé de désaffecter le chemin rural n° 48 situé à Montmidi d'une contenance approximative de 3.200 m<sup>2</sup> en vue de sa cession; de fixer le prix de vente dudit chemin à 1.800 € HT (soit 0,56 € HT/m<sup>2</sup>); de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété et d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Prochain conseil municipal le 20 octobre.